PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue par vidéoconférence, lundi le 3 mai 2021 à compter de 19h01 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Sont présent(e)s à l'hôtel de ville :
M. Guy-Julien Mayné, maire
M. François Barbeau, district n° 1;
Poste vacant, district n° 2;
Poste vacant, district n° 3;
M. Robert Arcoite, district n° 6;

Sont présents par vidéoconférence :
Mme Marie-Pierre Chamberland, district n° 4;
M. Stéphane Chenail, district n° 5;

Est également présente à l'hôtel de ville :
Mylène Vincent, Secrétaire-trésorière adjointe

1 - VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h01, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2 – MOMENT DE RECUEILLEMENT

Le président d'assemblée invite les personnes présentes à un moment de recueillement.

2021-05-158 **3A– LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Robert Arcoite, conseiller, appuyé par François Barbeau, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-05-159 **4A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021**

Il est proposé par François Barbeau, conseiller, appuyé par Robert Arcoite, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-05-160 **4B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2021**

Il est proposé par Robert Arcoite, conseiller, appuyé par François Barbeau, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2021 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-05-161 **5A– ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 12 AVRIL 2021**

Mme Mylène Vincent, secrétaire-trésorière adjointe, dépose la liste des comptes payés et à payer au 12 avril 2021.

- Comptes payés en date du 12 avril 2021 34 293.98$
- Comptes à payer en date du 12 avril 2021 266 605.79$
- Salaires nets du mois de mars 2021 37 254.27$

En conséquence, il est proposé par Marie-Pierre Chamberland, conseillère, appuyée par Robert Arcoite, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes payés et à payer en date du 12 avril 2021, ainsi que le liste des salaires nets du mois de mars 2021 pour un montant total de 338 154.04$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

2021-05-162 **5B- ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 3 MAI 2021**

Mme Mylène Vincent, secrétaire-trésorière adjointe, dépose la liste des comptes payés et à payer au 3 mai 2021.

- Comptes payés en date du 3 mai 2021 30 771.83$
- Comptes à payer en date du 3 mai 2021 212 925.93$
- Salaires nets du mois d'avril 2021 27 661.38$

En conséquence, il est proposé par Stéphane Chenail, conseiller, appuyé par Robert Arcoite, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes payés et à payer en date du 3 mai 2021, ainsi que le liste des salaires nets du mois d'avril 2021 pour un montant total de 271 359.14$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

2021-05-163 **6A-ANNULATION DE LA VENTE DE GARAGE DU MOIS DE MAI 2021**

Considérant que la Municipalité fait présentement partie du palier d'alerte maximal en zone rouge;

Considérant que les mesures sanitaires reliées au palier d'alerte 4 - Zone rouge et que ces mesures ne permettent pas les rassemblements extérieurs sur les terrains privés ;

En conséquence, il est proposé par Marie-Pierre Chamberland, conseillère, appuyée par Stéphane Chenail, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers qu'en raison des mesures sanitaires en vigueur dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, que les ventes de garage ne soient pas autorisées en mai à Sainte-Clotilde. La situation sera réévaluée prochainement pour les dates prévues au mois de septembre en fonction de l'évolution de la situation.

ADOPTÉE

2021-05-164 **6B-ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyre », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

Considérant qu' une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Considérant qu' une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Considérant qu' une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

Considérant qu' une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par François Barbeau, conseiller, appuyé par Stéphane Chenail, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroitre le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

2021-05-165 **6C- ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 484 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 1**

Considérant que la municipalité souhaite procéder à la réfection du Rang 1;

Considérant l'estimation des coûts des travaux en date du 5 juin 2020, préparer par Avizo Experts-Conseils ;

Considérant qu' afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 563 126.82$, somme remboursable sur une période de 10 ans ;

Considérant qu' un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a été donné par François Barbeau lors de la séance ordinaire du conseil municipal en date du 12 avril 2021;

Par conséquent, il est proposé par François Barbeau, conseiller, appuyé par Robert Arcoite, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no. 484 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 563 126.82$ pour la réfection du Rang 1.

ADOPTÉE

2021-05-166 **7A- PHASE 1 – RESTRUCTURATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Considérant que le Maire a exercé son droit de veto sur la résolution no. 2021-04-138;

Considérant que la résolution no. 2021-04-138 se lit comme suit :

Considérant qu' *une restructuration du Service de sécurité incendie sera bénéfique;*

Considérant que *des projets de restructuration sont en cours de développement;*

Considérant que *la Phase 1 pour entamer une restructuration consiste en l'abolition des postes cadres du Service de sécurité incendie et de l'abolition de l'Entente de travail des cadres;*

Pour ces motifs, il est proposé par Stéphane Chenail, conseiller, appuyé par Marie-Pierre Chamberland, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers :

- *D'autoriser l'abolition des postes cadres du service de sécurité incendie et l'abolition de l'Entente de travail des cadres;*
- *D'offrir une réaffectation à titre de pompier syndiqués aux employés concernés par l'abolition, selon les conditions énumérées dans la Convention collective des pompiers en vigueur.*

Considérant qu' il y a lieu d'amender la résolution no. 2021-04-138;

En conséquence, il est proposé par François Barbeau, conseiller, appuyé par Marie-Pierre Chamberland, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'amender la résolution no. 2021-04-138 comme suit :

- D'autoriser l'abolition des postes des cadres du service de sécurité incendie, ainsi que l'abolition de l'Entente de travail des cadres, en donnant un préavis d'une durée de 5 mois;
- D'offrir une réaffectation à titre de pompier syndiqués aux employés concernés par l'abolition, selon les conditions énumérées dans la Convention collective des pompiers en vigueur.

ADOPTÉE

2021-05-167 **9A- AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'INTERNET – RÉACTEUR BIOLOGIQUE SÉQUENTIEL (RBS)**

Considérant que l'installation d'internet au RBS est nécessaire pour la surveillance des systèmes de contrôle à distance;

En conséquence, il est proposé par Robert Arcoite, conseiller, appuyé par Stéphane Chenail, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation d'internet au RBS par TARGO.

ADOPTÉE

2021-05-168 **9B- AUTORISATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE – RÉACTEUR BIOLOGIQUE SÉQUENTIEL (RBS)**

Considérant que la nouvelle installation du Réacteur biologique séquentiel,

Considérant que la Municipalité souhaite installer des caméras de surveillance sur les lieux du réacteur biologique séquentiel;

Considérant la soumission de Ali-Sécurité pour l'installation de 4 caméras de surveillance pour un montant de 3 797.51$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par François Barbeau, conseiller, appuyé par Stéphane Chenail, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat et l'installation de quatre caméras de surveillance pour un montant de 4 366.19 taxes incluses.

ADOPTÉE

2021-05-169 **9C- SYSTÈME DE NEUTRALISATION DES ODEURS – STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Considérant que des odeurs nauséabondes émanent de l'étang aéré de la Station d'épuration des eaux usées;

Considérant que le Conseil municipal souhaite apporter une solution dans le contrôle des odeurs se dégageant de l'étang aéré;

Considérant la soumission obtenue de la compagnie Super-F inc. Expert dans le contrôle des odeurs pour l'achat et l'installation d'un système de neutralisation des odeurs à air forcé;

Considérant que la soumission offre deux options, soient : 1- Un système de neutralisation des odeurs par air forcé, qui est recyclé d'un été d'usure pour le coût de 10 000$ plus les taxes applicables ou 2 – Un système de neutralisation des odeurs neufs au coût de 17 000$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Chenail, conseiller, appuyé par François Barbeau, conseiller et résolue unanimement d'autoriser l'achat et l'installation du Système recyclé de neutralisation des odeurs par air forcé pour un montant de 11 497.50 taxes incluses.

ADOPTÉE

2021-05-170 **9D-REMBOURSEMENT DES FRAIS D'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI POUR LA DURÉE DE L'ENTENTE 2021 À 2025**

Considérant que le Conseil a décidé via la résolution no.2021-03-099 de renouveler l'entente de service de l'écocentre avec la ville de Saint-Rémi pour une période de 5 ans ;

Considérant que les matières acceptées avec frais sont :

- Matériaux secs
- Branches

Considérant que les frais pour les matériaux secs et les branches sont :

Coffre d'auto (< 0.5m³)	5$
Véhicule de types Mini-vanne	10$
Petit remorque (< 1.0m³)	15$
M³ supplémentaire	20$

En conséquence**,** il est proposé par Robert Arcoite, conseiller, appuyé par Marie-Pierre Chamberland, conseillère et résolu unanimement par les conseillers

- De rembourser les frais pour les matériaux secs et les branches pour un maximum de 6 demandes de remboursement pour un montant maximal de remboursement annuel de 120$ par adresse civique;
- D'autoriser les demandes de remboursement reçue avant la fin d'année au cours de laquelle les reçus ont été remis;
- Que cette résolution soit effective pour toute la durée de l'entente de service de l'Écocentre de Saint-Rémi (2021-2025).

ADOPTÉE

11A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Mme Mylène Vincent, secrétaire-trésorière adjointe, dépose le rapport des permis réalisé par monsieur Carl Simon pour le mois d'avril 2021.

Nombre de permis émis en avril 2021 :	14
Valeur des travaux :	1 850 562$

2021-05-171 **11B – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 483 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant qu' en vertu de l'article 146 et suivants de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19)*; le conseil d'une municipalité peut, par règlement, constituer un Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant que le Conseil municipal juge nécessaire de réviser son règlement relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu' un avis de motion a été donné par Marie-Pierre Chamberland, conseillère, lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 1er mars 2021;

Considérant que la présentation du Règlement no. 483 a été fait lors de la séance du conseil le 1er mars 2021;

Considérant que le règlement no.483 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme abroge le règlement no. 91-181 et ses amendements;

Par conséquent, il est proposé par Marie-Pierre Chamberland, conseillère, appuyée par François Barbeau, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 483 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme soit adopté.

ADOPTÉE

2021-05-172 **11C – AUTORISATION À L'INSPECTEUR MUNICIPAL À EFFECTUER LES DÉMARCHES POUR QUE CESSENT L'ENTREPOSAGE ET LA NUISANCE SUR LE LOT 6 199 994**

Considérant qu' il y a une problématique d'entreposage et de nuisance sur le lot 6 199 994;

Considérant qu' il y a lieu d'entamer des procédures pour faire cesser la problématique;

En conséquence, il est proposé par Robert Arcoite, conseiller, appuyé par Stéphane Chenail, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal à effectuer les démarches nécessaires pour que cessent l'entreposage et la nuisance sur le lot 6 199 994.

ADOPTÉE

2021-05-173 **12A – AUTORISATION POUR LE RETRAIT D'UNE TOILETTE DU LOCAL NORD-OUEST DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MAURICE-FERMON**

Considérant que le local Nord-Ouest est présentement en rénovation;

Considérant que le local Nord-Ouest possède deux toilettes;

Considérant que les rénovations du Centre communautaire Maurice-Fermon permettra l'accès à plusieurs toilettes;

Considérant que le retrait de cette toilette agrandira le local significativement;

En conséquence, il est proposé par Robert Arcoite, conseiller, appuyé par François Barbeau, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le retrait d'une des toilettes du local Nord-Ouest du Centre communautaire Maurcie-Fermon.

ADOPTÉE

2021-05-174 **13A– DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CIEC « SUPER ADO »**

Considérant la demande reçue de la CIEC « Super Ado » concernant une demande d'aide financière ;

En conséquence, il est proposé par François Barbeau, conseiller, appuyé par Stéphane Chenail, conseiller et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 200$ soit accordé à CIEC « Super Ado ».

ADOPTÉE

2021-05-175 **13B –DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE WESTERN DU SUD-OUEST**

Considérant la demande d'aide financière reçu de l'Association équestre régionale western du Sud-Ouest;

En conséquence, il est résolu unanimement par les conseillers que l'aide financière ne soit pas accordée.

ADOPTÉE

14 - AFFAIRES DIVERSES

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents via la vidéoconférence sont invités à poser leurs questions aux élus.

2021-05-176 **16- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 20h25 sur une proposition de Robert Arcoite, conseiller, appuyé par François Barbeau, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

_____	_____
Guy-Julien Mayné	Mylène Vincent
Maire	Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Guy Julien-Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021.